

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 15 FEVRIER 2010

-----

MEMBRES PRESENTS : Bernard ANGELS, Maire ; Charlotte BRUN, Jean-Noël BELLIER, Marcel BOYER, Evelyne BILLOUE, Vicente PASTOR, Catherine DELPRAT, Nicolas BARBELANE, Mariana BAK, Maires Adjoints ; Jacques WALQUENART, Evelyne BONETTI, Gilbert ROUSSEAU, Frédérique THON, Pierre PEREZ, Dalila CHENNAF, Dominique MENIR, Françoise TRANCHART, Christophe PADOIN, Anne RICHARD, Guerric JACQUET, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS : Annick THOMAS à Jean-Noël BELLIER  
Danièle PORLIER à Guerric JACQUET  
Christophe MULLER à Delphine BENEDETTI

ABSENT EXCUSE : Laurent ROUSSEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Marcel BOYER.

## **DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Décision n° 70/09 du 8 décembre 2009

Un contrat de maintenance de l'ascenseur du Manoir des Tourelles a été passé avec la Société OTIS, dont le siège social est situé au 3, Place de la Pyramide à Puteaux (92800) qui s'engage à intervenir dans les domaines de la maintenance, de la réparation et du remplacement de matériel, de la rapidité d'intervention et de la communication. Le montant annuel s'élève à 3 545,00 euros hors taxes soit 4 239,82 euros toutes taxes comprises. Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2010.

### Décision n° 71/09 du 8 décembre 2009

Un contrat a été passé avec l'association Quelindoson dont le siège social est à Paris 16<sup>ème</sup>, 1, square Racan – qui s'engage à fournir un spectacle intitulé « les lutins du père Noël » le 1er décembre 2010 au Centre Culturel Simone Signoret au profit des enfants fréquentant le Relais Assistantes Maternelles. Le montant de la prestation s'élève à 530 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 72/09 du 7 décembre 2009

Une convention a été passée avec l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Social d'Ile de France, dont le siège social est situé au 2, rue Albert Garry à Limeil Brévannes (94456) pour un stage de formation intitulé : « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 » les 11, 14 et 18 décembre 2009 au profit d'agents communaux. Le montant forfaitaire de cette formation s'élève à 1 470,00 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 73/09 du 7 décembre 2009

Une convention a été passée avec l'association «Condorcet Formation » dont le siège social est situé au 8bis, rue de Solférino à Paris 7<sup>ème</sup> - pour une journée de formation le 10 décembre 2009 au profit d'élus. Le montant forfaitaire de cette formation s'élève à 882,00 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 74/09 du 7 décembre 2009

Un contrat a été passé avec l'association Lapinou dont le siège social est à Saint Leu la Forêt (95320) – 5, rue du Rû – qui s'engage à mettre à disposition une animatrice d'activités culturelles en atelier conte pour la prestation « Toutes petites histoires pour toutes petites oreilles » le vendredi 18 décembre 2009 au Centre Culturel Simone Signoret au profit des enfants fréquentant le Relais Assistantes Maternelles. Le montant de la prestation est fixé à 300 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 01/10 du 15 janvier 2010

Un contrat d'hébergement a été passé avec la Société Action Pleine Nature, dont le siège social est situé à « Le Chalmieu » - 73530 Albiez Montrond – qui s'engage à héberger en pension complète 20 enfants et 3 accompagnateurs du SAMEJ au centre de vacances « La Crémaillère La Tour » à Saint Jean d'Arves (73530) du samedi 27 février au samedi 6 mars 2010. Le montant total de la prestation s'élève à 7 201,76 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 02/10 du 15 janvier 2010

Une convention de location a été signée avec la Société Tête Défense dont le siège social est situé à Puteaux (92800) – 7, Square Léon Blum – qui s'engage à mettre en location les copieurs dans les différentes structures municipales. La durée du contrat est fixée pour une année, pour un montant hors taxes de 1 315,00 euros, soit 1 441,24 euros toutes taxes comprises, payable trimestriellement.

### Décision n° 03/10 du 15 janvier 2010

Une convention de maintenance a été signée avec la Société Tête Défense dont le siège social est situé à Puteaux (92800) – 7, Square Léon Blum – qui s'engage à assurer par ses soins ou par une entreprise de son choix et sous sa responsabilité toutes les interventions nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des copieurs mis à disposition. Le montant de la prestation s'élève à 0,0075 euros hors taxes à la copie.

### Décision n° 04/10 du 15 janvier 2010

Une convention a été signée avec Madame Anne FORISIER, Psychologue à Chantilly (60500) – 3-5, avenue de Joinville – qui s'engage pour l'année 2010 à assurer au personnel du lieu d'accueil enfants / parents 5 séances de 2 heures tous les deux mois. Le montant de la prestation s'élève à 750 euros toutes taxes comprises.

### Décision n° 05/10 du 15 janvier 2010

Un avenant n°1 aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rue Auguste Schenck a été signé avec l'entreprise SOBECA dont le siège social est situé à La Chassagne (69480) 416, rue du Château. Le montant forfaitaire s'élève à 3 952,90 euros hors taxes, soit 4 727,67 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 06/10 du 15 janvier 2010

Un contrat pour la maintenance de l'ascenseur des « Anciennes Ecuries » a été signé avec la société Euro - Ascenseurs dont le siège social est situé à Chevannes (91750) qui s'engage à intervenir dans les domaines de la maintenance, de la réparation et du remplacement de matériel et de la rapidité d'intervention. Le contrat est conclu à compter du 9 décembre 2009, reconductible par tacite reconduction par période d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de trois années. Le montant de la prestation s'élève à 1 332,00 euros taxes, soit 1 716,00 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 07/10 du 22 janvier 2010

Les comptes du CCAS ne présentant pas un disponible suffisant au versement du traitement des agents pour le mois de janvier 2010, un acompte de subvention d'un montant de 15 000,00 euros a été fait au profit du CCAS.

Décision n° 08/10 du 26 janvier 2010

Une convention définissant les objectifs et les conditions de fonctionnement des animations de l'opération « Rugbycity Val d'Oise » a été signée avec le Comité Départemental de Rugby du Val d'Oise, l'Association Amicale Sportive de Sarcelles section rugby et l'association ADAPTE 95 afin que la Ville puisse participer à cette opération du 11 janvier au 2 mai 2010.

Décision n° 09/10 du 26 janvier 2010

La mission d'assistance à la gestion de l'ensemble immobilier situé au 5 rue Aristide Briand venant à terme le 31 décembre 2009, un avenant n°1 a été signé avec la Société Infra Conseil, dont le siège social est à Pontoise – 4, rue des Maréchaux (95300) – afin de permettre de prolonger sa mission d'assistance pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 21 février 2010 pour des raisons pratiques de passation de marchés.

Décision n° 10/10 du 26 janvier 2010

La mission d'assistance à la gestion des l'ensemble immobilier situé au 20 rue du Maréchal Leclerc venant à terme le 31 décembre 2009, un avenant n°1 a été signé avec la Société Infra Conseil, dont le siège social est à Pontoise – 4, rue des Maréchaux (95300) – afin de permettre de prolonger sa mission d'assistance pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 21 février 2010 pour des raisons pratiques de passation de marchés.

## Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2009**

Approuve le procès verbal du 14 décembre 2009 sous réserve des modifications apportées.

1 élu absent au moment du vote : Gueric JACQUET

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation du budget 2010 s'est déroulé conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **AUTORISATION DE CREDITS – EXERCICE 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, soit pour un montant de **1.601.600,00 €**.

### **AVANCE SUR SUBVENTION POUR LE CCAS, LA CAISSE DES ECOLES, ESCALE, LE FC ECOUEN et L'USEE**

Décide d'accorder les acomptes sur subvention aux associations et œuvres locales suivantes :

Associations / œuvres	Montant de la subvention 2009	Acomptes 2010
CCAS	100 000 €	66 600 €
ESCALE	96 000 €	64 000 €
FC ECOUEN	23 000 €	15 300 €
USEE	20 300 €	13 530 €
CAISSE DES ECOLES	80 000 €	53 300 €

Dit que les acomptes sur subvention pour les associations et œuvres ci-dessus mentionnées seront imputés aux articles 6574,657361 et 657362 du budget 2010. Ces montants seront déduits des subventions attribuées au titre de l'exercice 2010.

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DE L' INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER D'ECOUEN POUR 2010**

Décide d'accorder à Madame SAINT-MARTIN, l'indemnité de conseil correspondant à la durée de sa prestation de conseil et d'assistance.

Le conseil Municipal,  
Par 24 voix pour et 4 abstentions,

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LE FONCTIONNEMENT DU R.A.M, DU L.A.E.P. ET DU MULTI ACCUEIL**

Sollicite les subventions correspondantes auprès du Conseil Général du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

4 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LE FESTIVAL DU CONNETABLE**

Sollicite l'aide du Conseil Général du Val d'Oise pour réaliser le Festival du Connétable dont le budget prévisionnel s'élève à 24 700 euros pour quatre jours de festivités, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention, s'engage à l'utiliser dans le cadre de l'opération susvisée et à financer la part des frais ou actions restant à sa charge.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Général du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA REALISATION DU FORUM DES CULTURES URBAINES**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,  
Par 20 voix pour, 4 voix contre  
et 4 élus ne prenant pas part au vote,

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RECONVERSION DU BATIMENT COMMUNAL SIS 22 RUE PAUL LORILLON EN MAISON DES SOLIDARITES**

Adopte l'avant projet suivant :

**Bâtiment communal**

Site	Désignation	Montant ht
Bâtiment communal sis 22, rue Paul Lorillon (ancien Tribunal d'Instance d'Ecouen) : Reconversion en Maison des Solidarités	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en conformité des installations techniques</li><li>- Installation d'un ascenseur,</li><li>- Aménagement extérieur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,</li><li>- Réaménagement et rénovation des locaux</li></ul>	220 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>220 000 €</b>

Approuve le plan de financement présenté pour cette opération qui s'établit ainsi :

Montant ht	DGE 40%	Commune
220 000 €	88 000 €	132 000 €

TVA 19,60% : 43 120 €

Sollicite de Monsieur le Préfet au titre du programme 2010 la D.G.E des communes, la subvention au taux plafonné de 40% du coût hors taxes pour la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

4 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.  
4 élus qui ne prennent pas part au vote : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

## Le Conseil Municipal, A L'unanimité,

### **ATTRIBUTION DE DEUX MARCHES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER CES MARCHES**

1/ Marché d'entretien des Réseaux d'assainissement communaux :

Décide d'attribuer le marché à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à la société FAYOLLE et FILS – 30, place de l'Egalité – 95232 SOISY SOUS MONTMORENCY.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte relatif à ce marché.

2/ Marché d'entretien des arbres et des haies sur le territoire communal

Décide à l'unanimité, d'attribuer le marché pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à la SARL BELBEOC'H – 8, rue des Hauts Reposoirs – 78520 LIMAY pour un montant de 42 203 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte relatif à ce marché.

## Le Conseil Municipal, Par 24 voix pour et 4 abstentions,

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2012.

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **CREATIONS DE POSTE**

Décide de modifier le tableau des effectifs en créant l'emploi suivant :

FILIERE ANIMATION

- un emploi d'animateur territorial à temps complet

4 Abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, à percevoir l'aide de l'Etat, à signer le contrat de travail et à verser le salaire à l'agent.

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

## Le Conseil Municipal, A L'unanimité,

### **TRANSFERT DE LA RECETTE DES RENCONTRES CHOREGRAPHIQUES A LA FONDATION DE FRANCE**

Décide de verser les recettes des Rencontres Chorégraphiques d'un montant de 2 249.15 € à la Fondation de France au profit d'Haïti.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE A DESTINATION D'HAÏTI**

Décide de verser une aide d'un montant de 1.000,00 € à la Fondation de France à destination d'Haïti.

**MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'IMPAYES DE LOYERS AVEC LE BAILLEUR VAL D'OISE HABITAT**

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention conjointement avec le Conseil Général du Val d'Oise et Val d'Oise Habitat.

Le Conseil Municipal  
Par 19 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention  
et 4 élus ne prenant pas part au vote,

Rejette la motion proposée par le Groupe Renaissance d'Ecouen sur la campagne de communication du Conseil Général.

4 voix pour : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

1 abstention : Christophe PADOIN.

4 élus ne prenant pas part au vote : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

Vu par Nous, Bernard ANGELS, Maire de la commune d'ECOUEN, pour être affiché le  
(Article 2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire,

Bernard ANGELS